

# SICAV EQUI-TRESORERIE PLUS

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30/09/2024

EQUIGEST



## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>8</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>14</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>19</b>
Actif	19
Passif	20
<b>Compte de résultat</b>	<b>21</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>24</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>25</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>26</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>28</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>29</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>30</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>31</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	31
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	31
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	33
Exposition directe sur le marché des devises	34
Exposition directe aux marchés de crédit	35
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	36
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	37
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>38</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	38
Frais de gestion, autres frais et charges	39
Engagements reçus et donnés	40
Acquisitions temporaires	40
Instruments d'entités liées	41
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>42</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	43
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>44</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>46</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>49</b>

<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>49</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>50</b>
<b>Informations SFDR</b>	<b>51</b>
<b>Comptes annuels au 29/09/2023</b>	<b>61</b>
<b>comptes annuels</b>	<b>62</b>

<b>Société de gestion</b>	EQUIGEST 153, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Christophe COQUELIN.
<b>Commercialisateur</b>	EQUIGEST
<b>Conseil d'administration de la Sicav</b>	
<b>Président :</b>	Monsieur Pierre-Xavier Crocicchia
<b>Directeur Général :</b>	M. Hugues Fournier
<b>Administrateurs :</b>	Madame Béatrice Crocicchia Equigest, représentée par Monsieur Bruno Hertz F.G.C., représentée par Monsieur Hugues Fournier

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro..

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation intégrale des revenus..

### Garantie :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

### Objectif de gestion :

L'objectif de la gestion est d'exposer les actionnaires à la performance des marchés obligataires et de crédit court terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

### Indicateur de référence :

Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en oeuvre.

Toutefois l'investisseur pourra se référer à l'indice crédit composé de plus de 900 titres de dettes privées en euro de maturité compris entre 1 et 3 ans, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 y Index Value Unhedged, coupons réinvestis (LEC1TREU Index sur Bloomberg).

### Stratégie d'investissement :

#### **1.Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion :**

La politique d'investissement de la SICAV repose sur 2 types de stratégies :

- Les stratégies de taux
- Les stratégies de crédit

La zone géographique prépondérante est la zone Europe et l'OCDE.

Les titres auront une maturité maximum de 3.5 années (à l'échéance ou au prochain put au porteur).

**Les stratégies de taux** : elles consistent à tirer profit des niveaux et des variations des taux

d'intérêt en prenant des positions sur des segments de la courbe des taux. Cette approche ne se concentre pas sur la composante crédit mais pilote la sensibilité et la répartition entre les instruments financiers indexés à taux variable ou à taux fixe.

Cette exposition se traduit pour la SICAV par une fourchette de sensibilité de 0 à 2.

**Les stratégies de crédit** : elles sont fondées sur une approche financière qualitative et quantitative de la valeur en analysant par exemple la capacité d'une société à faire face à ses obligations financières. La gestion s'effectue en prenant des positions de rétrécissement des spreads de crédit de l'émetteur ou en investissant sur des obligations offrant un rendement attractif pour un niveau de risque donné.

#### Informations relatives au Règlement (UE) 2019/2088, dit « SFDR »

Le fonds est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 8 du Règlement SFDR car il intègre des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant dans sa stratégie d'investissement. Le processus de gestion de la SICAV respecte la politique d'investissement responsable d'Equigest.

Il applique d'une part une politique d'exclusions ciblées sur certains secteurs d'activité et une sélection de titres en évitant ceux émis par des groupes présentant des risques extra-financiers importants. Le détail de cette politique d'investissement responsable est disponible sur le site [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr).

L'approche extra-financière est également exposée dans l'annexe précontractuelle au prospectus.

La SICAV est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

#### Taxonomie européenne

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : les informations relatives à la Taxonomie du fonds figurent dans les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales, situées en annexe de ce prospectus.

#### **2 Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :**

● Actions : Les investissements en actions sont strictement proscrits.

● Obligations, TCN et instruments du marché obligataire :

La SICAV a vocation à détenir tous types d'obligations : Obligations à taux fixes et à taux variables ou révisables, obligations indexées, obligations convertibles.

L'exposition globale de la SICAV au marché action restera inférieure à 10% de l'actif net (via l'investissement dans les obligations convertibles et les OPC).

La SICAV a vocation à détenir tous types d'instruments financiers du marché monétaire : Titres de créance négociable, billet de trésorerie, commercial paper, bons du Trésor à taux fixe (BTF), BTAN. L'actif de la SICAV est principalement investi en titres de créances et autres instruments financiers, uniquement libellés en euros émis par des émetteurs Investment Grade (selon les principales agences de notation financière) de la zone Europe et/ou membres de l'OCDE sans répartition entre émetteurs publics ou privés :

-titres émis par des entités "investment grade" : notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

-Pour dynamiser le rendement de la SICAV, ces investissements pourront être complétés par une sélection rigoureuse de titres libellés en euro d'émetteurs notés dans la catégorie "High Yield" (à caractère spéculatif) : notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion

-titres sans notation

La SICAV est exposée au maximum à 50% de l'actif net en obligations de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield (selon les principales agences de notation financières ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) et non notés. L'investissement en obligations de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield est limité à 25% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne sont pas considérées ici comme titres spéculatifs à haut rendement / High Yield).

La pondération par émetteur noté titres spéculatifs à haut rendement / High Yield ou non noté (selon les principales agences de notation financière ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) sera limitée à 2% maximum de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs en portefeuille.

Les placements en devises autres que l'euro sont strictement prohibés.

● Actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA :

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM suivants :

-OPCVM européens dont français

-FIA français ou étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R 214-13 du COMOFI

-OPCVM ou FIA français gérés par Equigest

### **3.Instruments dérivés :**

Dans la limite d'une fois l'actif net, le gestionnaire pourra investir sur les instruments de dérivés suivants :

-Nature des marchés d'intervention :

- réglementés ;

- organisés ;

-Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux ;

-Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;

- exposition ;

-Nature des instruments utilisés :

- futures ;

- options ;

### **4.Titres intégrant des dérivés :**

Obligations convertibles

### **5.Dépôts :**

La SICAV n'effectuera pas de dépôts.

### **6.Emprunts d'espèces :**

Dans le cas de son fonctionnement normal, la SICAV peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

### **7.Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Dans les limites fixées par la réglementation et afin de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV pourra effectuer les opérations suivantes :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

**Risque de taux d'intérêt :** Cette exposition se traduit pour la SICAV par une fourchette de sensibilité de 0 à 2. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 5 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 5% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi la SICAV peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield :** Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté

**Risque de baisse lié aux obligations convertibles :** la valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

**Risque de perte en capital :** L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Risque de contrepartie :** La SICAV a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

**Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La valeur des investissements tant de taux qu'actions pourra baisser si un de ces évènements se réalise.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

**Tous souscripteurs.**

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

**Durée de placement recommandée** : 2 ans

**Indications sur le régime fiscal :**

La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. Le régime fiscal applicable aux sommes distribués par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement des fonds.

Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

*Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr)
- Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'EQUIGEST - 153 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris ainsi que sur le site internet : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr)
- Date d'agrément par l'AMF : 3 août 1999
- Date de création de la Sicav : 9 septembre 1999

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## Environnement global

### 1. La gestion de l'inflation par les banques centrales

L'exercice écoulé a été marqué par le début de la fin des politiques restrictives menées par les banques centrales pour lutter contre l'inflation.

Cette inflation était apparue à la suite de la crise du Covid. En effet, suite à la diminution du commerce et de l'activité en général qui en était résulté, les gouvernements avaient soutenu leurs citoyens en leur donnant du pouvoir d'achat. Mais ce dernier n'a pu être utilisé qu'avec retard, générant un rebond excessif de l'activité et des prix en sortie de crise. Par ailleurs, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a complété cette perturbation par un choc sur les prix de l'énergie.

Une partie de cette inflation est retombée d'elle-même dès 2022, avec la reprise des échanges commerciaux et le rééquilibrage des fournitures d'énergie vers des pays non touchés par la guerre.

Mais les différents acteurs ayant obtenu des augmentations de salaire pour compenser l'inflation, ceci a provoqué une inflation « de second tour ». C'est pour lutter contre cette inflation que les banques centrales ont monté et maintenu durablement leurs taux directeurs à des niveaux élevés.

La banque centrale américaine a ainsi fixé son taux principal de refinancement à 5,5% pendant presque tout l'exercice du fonds. Elle a résisté aux critiques annonçant la récession qu'elle allait provoquer si elle ne baissait pas ses taux. Ce choix, qualifié de politique de « higher for longer », semble avoir fonctionné. En septembre, elle a finalement abaissé son taux de 0,5% pour revenir à 5%, décision prise plus pour éviter des risques de retour du chômage, que pour concrétiser une cible atteinte sur le niveau de l'inflation.

Pour la BCE située dans une zone économique moins dynamique, le taux principal était déjà à son maximum de 4,5% en début d'exercice. Ce niveau a été maintenu jusqu'en juin 2024, date d'une première baisse de 0,25% au vu des progrès de la désinflation, suivie d'une autre de 0,60% en septembre 2024 pour atteindre 3,65% en fin d'exercice.

Les niveaux d'inflation ont évolué de la façon suivante :

Aux Etats-Unis, de 3,7% en septembre 2023, l'inflation globale a baissé pour atteindre 2,4% fin septembre 2024, mais avec deux phases de rebond en décembre 2023 et mars 2024 dues à l'instabilité des éléments volatils de l'indice. L'inflation core a par contre baissé régulièrement de 4,1% à 3,3%. Même si l'objectif de 2% est encore loin, la constance de cette orientation baissière a eu un effet rassurant auprès de l'ensemble des acteurs financiers.

En zone euro, de 4,3% en septembre 2023 à 1,7% un an plus tard, l'inflation globale a baissé fortement avec également deux phases de rebond en décembre 2023 et en mai 2024. L'inflation core a baissé de 4,5% à 2,7%, mais avec un rebond entre mai et août 2024, ce qui démontre un effet de second tour encore présent dans les prix jusqu'à l'été.

### 2. Le risque de récession

Au-delà de la régulation des prix, les choix de politique monétaire des banques centrales ont des conséquences sur l'activité. Le risque de récession induit par des mesures trop restrictives a été pris très au sérieux par ces dernières.

Au deuxième semestre 2023, les économies profitaient d'un fort rebond de la croissance grâce aux différentes stimulations en réponse à la crise Covid. Cependant, on observait une divergence entre d'une part les économies chinoises et des Etats-Unis qui avaient encore un niveau de croissance supérieur à 2% (4,9% 3,4% 1,4% 2,9% en données trimestrielles annualisées pour les Etats-Unis et des chiffres supérieurs à 4,7% pour la Chine) ; et d'autre part les économies de la zone euro, qui venaient tangenter le zéro (0% 0,1% 0,4% 0,6 en glissement annuel sur les quatre trimestres de l'exercice du fonds), voire qui entraient en récession technique à l'instar de l'Allemagne (-0,4% -0,2% -0,2% 0% toujours en glissement annuel).

Au global, le pire a été évité, même si la croissance s'est beaucoup affaiblie.

Les prévisions pour 2025 (source SG au 4 octobre 2024) restent favorables pour les Etats-Unis, +2,1% et la zone euro, +1,0%, avec toujours cette même hiérarchie au bénéfice des Etats-Unis. La Chine continue à faire la course en tête, +4,5%, mais avec un standard statistique pas forcément comparable, et une crise immobilière toujours en cours.

### 3. Les finances publiques

Si la période de hausse des taux a mis en difficulté les entreprises structurellement endettées comme celles du secteur immobilier, elle a également fait ressortir le sujet de l'endettement des états.

Parmi les pays de la zone euro, la Grèce, l'Italie, l'Espagne ou la France sont les plus endettés. Après la parenthèse de taux bas entre 2015 et 2021, la préparation de budgets équilibrés est devenue plus difficile, particulièrement pour la France où le sujet est devenu critique.

Il existe un risque de dégradation de la notation financière qui ne ferait qu'accentuer le problème.

Aux Etats-Unis, les problèmes récurrents d'augmentation du plafond de la dette ont également mis en lumière la question de l'endettement, mais aucune difficulté n'est à redouter pour la première économie mondiale, même si le ratio de dette / PIB a désormais atteint les 120%.

## Environnement de marché

### 1. Les actions ont bien progressé

Les marchés actions ont bénéficié en fin d'année 2023 des bons résultats des entreprises et d'une anticipation de baisse des taux à long terme, qui a amélioré la valorisation d'un certain nombre de sociétés.

Début 2024, les banques centrales ont préféré envoyer un message fort pour ne pas laisser la conjoncture alimenter l'inflation, et ont provoqué une remontée des taux, qui a entraîné des retracements sur les actions, dès mars au Japon, en mai pour la zone euro et en juillet pour les autres zones.

Néanmoins, les actions américaines ont réalisé sur l'exercice du fonds une progression de +29,4% pour le S&P 500, dividendes réinvestis en euros et de 31,6% pour le NASDAQ dividendes réinvestis en euros. Les « 7 magnifiques », valeurs technologiques, ont particulièrement performé, expliquant la quasi-totalité de la hausse à elles seules.

En zone euro, l'Eurostoxx 50 dividendes réinvestis a également signé une bonne performance de 23,7% sur l'exercice, alors que la France a moins brillé avec 10,4% pour le CAC 40 dividendes réinvestis.

Sur la même période, le Nikkei dividendes réinvestis en euros gagnait 19,9% avec un point haut atteint en mars 2024 si l'on fait abstraction d'une hausse brutale et non durable en septembre.

Les actions des pays émergents ont également bénéficié de la tendance, +20,0% en euros dividendes réinvestis.

### 2. Les taux ont baissé de façon chaotique

La confirmation du ralentissement économique et d'un début de désinflation en début d'exercice ont expliqué la forte baisse des taux, de l'ordre de 1% sur les taux à long terme allemands. Mais le maintien par les banques centrales de taux directeurs élevés pour lutter contre l'inflation de second tour a fait comprendre aux investisseurs qu'ils avaient été trop rapides dans leurs attentes. Les taux sont repartis par contrecoup en sens inverse jusqu'en juin, avant de repartir à la baisse pendant l'été.

Le taux de swap qui sert de référence pour le pricing des obligations privées, a suivi ce mouvement, passant de 3,37% à 2,26%. En évolution relative, il a permis de faire ressortir la bonne qualité perçue par les investisseurs des dettes publiques allemandes et américaines dont les taux sont restés constamment plus bas, et la perte de qualité de la dette publique française, qui à partir de juin s'est écartée de plus de 40 pb du taux de swap.

Les évolutions de taux, globalement baissières sur l'exercice, expliquent la performance positive des différents indices d'obligations gouvernementales. L'indice Bloomberg Barclays des obligations d'état de la zone euro toutes durées confondues a gagné 10,4% sur l'exercice. L'indice d'obligations d'état de la zone euro restreint aux maturités 5-7 ans, a également gagné 9,6%.

L'anticipation par les opérateurs de la fin de la politique restrictive des banques centrales a également eu pour conséquence une désinversion progressive de la courbe des taux. L'écart entre les taux 2 ans et 10 ans des swaps est ainsi revenu de -42 pb à +5 pb sur l'exercice du fonds.

### 3. Le crédit

L'écart entre le taux sans risque (que l'on prenne le taux de swap ou le taux d'état) et le taux de rendement d'une obligation privée, est appelé « spread de crédit » ou « prime de risque obligataire ».

Avec la bonne tenue de la conjoncture et la progression des marchés actions, on a assisté à un resserrement des spreads entre octobre 2023 et avril 2024, de 150 pb à 95 pb pour les obligations privées de bonne qualité, et de 340 pb à 175 pb pour les obligations privées à haut rendement.

Le constat du ralentissement inévitable a par la suite créé les conditions d'un élargissement limité entre avril 2024 et septembre 2024, de 95 pb à 110 pb pour les obligations privées de bonne qualité et de 175 pb à 250 pb pour les obligations privées à haut rendement.

Pour la partie investment grade, l'indice Bloomberg Corporate a progressé de 9,9% sur l'exercice, soit un peu moins que la performance des emprunts d'état. Pour l'indice high-yield le resserrement de la prime de risque a été supérieur et la progression a été de 10,5%, plus élevée que celle des emprunts d'état.

### 4. Les devises

Sur l'exercice, l'euro a progressé de 5,3% contre dollar sans que cette variation soit très significative, en-dehors de l'attente d'une baisse des taux plus forte à venir aux Etats-Unis qu'en zone euro.

L'euro a perdu 2,7% contre franc suisse sur la période, mouvement récurrent, l'économie suisse se renforçant pour des raisons d'écart de croissance favorable et de situation d'endettement plus saine.

Enfin, l'euro a gagné 1,3% contre yen, dans un exercice où l'évolution de la devise a été heurtée, surtout en juillet au moment où la banque centrale du Japon a décidé de remonter ses taux. Auparavant, l'euro avait atteint un gain de 10,8%.

## Politique d'investissement

Equi-Trésorerie Plus est investie en obligations privées de maturité inférieure à trois ans et demi, avec une sensibilité du fonds qui doit rester inférieure à 2. La Sicav peut investir jusqu'à 50% de son actif en obligations à haut rendement / high yield ou non notées. Cependant, l'investissement en obligations high yield est limité à 25% maximum de l'actif net, et à 2% par émetteur.

Il a été décidé sur l'exercice de maintenir un risque de taux très réduit sur la Sicav. Cependant, avec la perspective d'une réduction des taux des banques centrales, le niveau de sensibilité du début d'exercice de 0,30 a progressivement été relevé pour atteindre 0,59 en fin d'exercice. Pour aller dans ce sens, les achats de titres sur cette période ont été faits principalement sur des échéances 2025 et 2026.

L'exposition du fonds aux titres à haut rendement ou non notés a été supprimée, dans la mesure où le rendement des titres de qualité a retrouvé des niveaux suffisamment rémunérateurs. Cette exposition qui était de 12,2% fin septembre 2023 était de 0% fin septembre 2024.

Sur tout l'exercice, la Sicav a été moins sensible que l'indice obligataire corporate 1-3 ans qui lui sert d'indicateur (la sensibilité de cet indice a varié entre 1,78 et 1,86 toujours nettement plus élevée), ce qui lui a permis de mieux résister aux baisses des cours, et de profiter dans la durée des primes de risque sur les titres sélectionnés.

Pour les ajustements de situation de trésorerie, la gestion a utilisé plusieurs fonds monétaires ou court terme externes.

## Performance sur l'exercice

Le portefeuille a réalisé une performance de 4,05% sur l'exercice contre 7,83% pour l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 y Index Value Unhedged coupons réinvestis (LEC1TREU Index sur Bloomberg) (\*), et à titre d'information 4,93% pour un placement en monétaire capitalisé (Ester).

La Sicav a donc eu une performance inférieure de 0,88% au taux monétaire, et inférieure de 2,85% à celle d'un indice d'obligations privées à court terme.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

(\* ) Cet indicateur de référence a été introduit le 14/04/2023. Auparavant l'indicateur était le « BofA Merrill Lynch 1-3 y Euro Corporate Index », coupons réinvestis, (ERO1 index sur Bloomberg)

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice :

Titres	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ESG MONETAIRE (Fonds)	5 838 932,71€	5 866 623,81 €
PALATINE MONETAIRE CT I (Fonds)	2 470 043,42 €	2 738 886,75 €
SWISS LIFE FUNDS BOND ESG 6M (F)	819 291,75 €	827 227,55 €
BMW 3,625% - 21/10/24	609 956,34 €	
BRITISH TELECOM 1% - 21/11/24	605 549,32 €	619 153,56 €
IREN 0,875% - 4/11/24	583 029,30 €	
AUTOSTRAD PER L'ITALIA 5,875% - 9/6/24	517 818,61 €	
VALEO 3,25% - 22/1/24	513 477,05 €	
IMCD 2,5% - 26/3/25	503 154,64 €	
ACEA 2,625% - 15/7/24	502 419,06 €	

## Classement

Lipper (filiale de Thomson Reuters) classe la Sicav dans la catégorie « Obligations Euro Court Terme ». Les classements 3 ans et 5 ans sont les suivants :

	3 years	5 years
Total Return	3 of 122	3 of 124
Consistent Return	3 of 122	3 of 124
Persistence	3 of 122	3 of 124
Expense	3 of 122	3 of 124

**Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

La Sicav n'ayant pas d'action en portefeuille, elle n'a pas eu à gérer la problématique des droits de vote.

Conformément à la réglementation, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et/ou au siège social.

**Commissions de mouvement acquises au fonds**

Néant.

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr).

**Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires retenus pour l'exécution des ordres de bourse sont revus au moins une fois par an et choisis par les gérants de manière objective et documentée, selon des critères bien définis et approuvés collégalement par l'ensemble de la gestion et de la direction ; cette sélection est faite sous le contrôle du Comité d'Audit.

Les intermédiaires font l'objet d'une grille d'évaluation spécifique

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation.

Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr).

**Informations relatives aux modalités de calcul du risque global**

La SICAV calcule son risque global via la méthode du calcul de l'engagement (anciennement méthode linéaire).

**Critères durables dans la politique d'investissement**

La politique d'investissement durable permet d'écarter les sociétés qui se comportent moins bien en ce qui concerne l'environnement (changement climatique, capital naturel, pollution et déchets, opportunités environnementales), le sociétal (engagement produit, capital humain, prise en compte des parties prenantes, opportunités sociétales), ou la gouvernance (comportement de l'entreprise et gouvernance de l'entreprise).

La gestion s'appuie sur les données et analyses fournies par MSCI-ESG, pour respecter les critères d'exclusion que s'est fixé Equigest en matière d'investissement durable, ainsi que la qualité ESG minimale demandée aux émetteurs pour autoriser l'investissement de leurs titres dans le fonds.

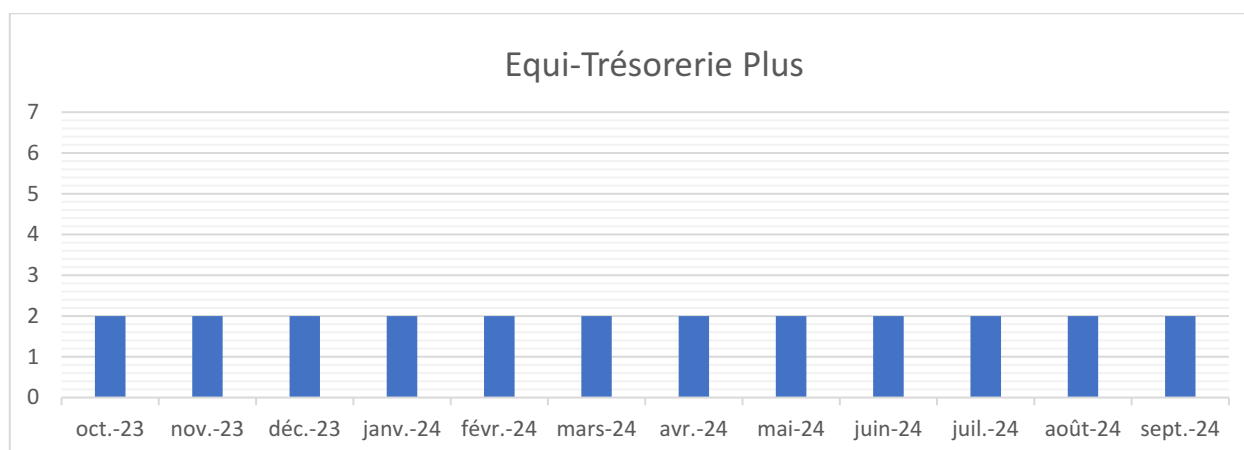
La politique d'investissement durable d'Equigest est disponible sur le site [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr)

La qualité ESG minimale est jugée au travers de la notation MSCI ESG. Cette notation est un score global, moyenne pondérée des scores sur des enjeux clés choisis parmi 33 candidats disponibles, score faisant l'objet d'un ajustement sectoriel, pour maintenir une répartition équilibrée des notations sur l'ensemble des secteurs.

**Reporting SFDR Article 8**

Le reporting périodique pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement UE 2019/2088 est disponible sur le site de la société.

Au 30 septembre 2024, la note globale du portefeuille est de **AA, deuxième meilleure note** sur une échelle de notations allant de **AAA à CCC**.



Avec la table de correspondance suivante :

AAA	1
AA	2
A	3
BBB	4
BBB	5
B	6
CCC	7

Le fonds n'ayant pas d'objectif de gestion durable, les indicateurs concernant les incidences négatives (PAI) ne sont pas calculés.

### Politique de Rémunération

La politique de rémunération mise en place au sein d'Equigest est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

#### - Montant des rémunérations versées en 2023 :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables non différées) versées par Equigest à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 1 505 220 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Equigest sur l'exercice : 1 475 320 euros, soit 98,0% du total des rémunérations l'ont été sous la forme de rémunération fixe.

- Montant total des rémunérations variables versées par Equigest sur l'exercice : 29 900 euros, 2,0% du total des rémunérations versées par Equigest.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables non différées) versées sur l'exercice, 835 000 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs », 1 475 220 euros concernaient les gérants et autres personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPCVM gérés.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

### Règlement SFTR (Securities Financing Transaction Regulation)

Aucun instrument SFTR.

### Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte – Article L.533-22-1 code monétaire et financier

Non concerné car l'actif net est inférieur à 500 millions d'euros.

### RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 du Code de Commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux (Article L.225-37-4 du Code de Commerce)

- Monsieur Pierre-Xavier CROCICCHIA

Nature du mandat dans la société : Président

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président Directeur Général d'Equigest

Président Directeur Général de FGC

Président Directeur Général d'Equi-Convictions (SICAV)

Directeur général d'Equi-Convertibles (SICAV)

- F.G.C., représentée par Monsieur Hugues FOURNIER

Nature du mandat dans la société : Directeur Général

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Responsable de la gestion taux chez Equigest

Président de la SICAV Equi-Convertibles

• Madame Béatrice CROCICCHIA

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Directeur Général Délégué de FGC

Equigest : Administrateur représentant FGC

Administrateur d'Equi-Convertibles (SICAV)

• EQUIGEST, représentée par Monsieur Bruno HERTZ

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Responsable de l'analyse financière chez Equigest

SICAV Equi-Convertibles R.P Equigest

SICAV Equi-Convictions R.P Equigest

**Conventions règlementées (Article L.225-38 du Code de Commerce)**

Aucune convention relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue par la SICAV au cours de l'exercice.

**Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital (Article L.225-129-1 et L225-129-2 du Code de Commerce)**

Non applicable.

**Modalités d'exercice de la Direction Générale (Article L225-51-1 du Code de Commerce)**

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

**Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice**

**PRESIDENT**

- Monsieur Pierre-Xavier CROCICCHIA

**DIRECTEUR GENERAL**

- Monsieur Hugues FOURNIER

**ADMINISTRATEURS**

- Madame Béatrice CROCICCHIA
- EQUIGEST, représentée par Monsieur Bruno HERTZ
- F.G.C., représentée par Monsieur Hugues FOURNIER

**Commissaire aux Comptes**

KPMG représenté par Monsieur Christophe COQUELIN

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES







## COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# BILAN

## Actif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	<b>293 124,49</b>	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	293 124,49	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	<b>15 541 224,95</b>	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	15 541 224,95	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>15 834 349,44</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	-	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>702 079,04</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>702 079,04</b>	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>16 536 428,48</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Passif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	15 874 909,21	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
revenu net de l'exercice	643 601,76	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>16 518 510,97</b>	-
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	-	-
<b>Emprunts</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	-	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>17 917,51</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	-	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>17 917,51</b>	-
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>16 536 428,48</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## COMPTES DE RÉSULTAT

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	2 144 982,33	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	13 053,27	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>2 158 035,60</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-7 709,16	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-7 709,16</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 150 326,44</b>	-
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-54 194,65	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-54 194,65</b>	-
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B</b>	<b>2 096 131,79</b>	-
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-263 194,45</b>	-
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>1 832 937,34</b>	-

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	-1 702 646,20	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-811,20	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-1 703 457,40</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>230 225,51</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-1 473 231,89</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	319 713,55	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>319 713,55</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-35 817,24</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>283 896,31</b>	<b>-</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>revenu net I + II + III - IV - V</b>	<b>643 601,76</b>	<b>-</b>

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## ANNEXE

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

L'objectif de la gestion est d'exposer les actionnaires à la performance des marchés obligataires et de crédit court terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
<b>Actif net total</b>	<b>16 518 510,97</b>	20 116 642,57	20 225 049,57	15 990 975,19	13 958 990,37
	<b>30/09/2024</b>	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>	<b>30/09/2020</b>
<b>PARTS CAPITALISABLE</b>					
<b>FR0000289886</b>					
Actif net	<b>16 518 510,97</b>	20 116 642,57	20 225 049,57	15 990 975,19	13 958 990,37
Nombre de parts ou actions	<b>12 036,00</b>	15 252	15 799	12 110,559	10 627,599
Valeur liquidative unitaire	<b>1 372,42</b>	1 318,95	1 280,14	1 320,4	1 313,46
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>29,88</b>	8,22	0,93	3,39	-3,35

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

EQUIGEST a confié les prestations de valorisation relatives au portefeuille géré à Société Générale Securities Services Net Asset Value. EQUIGEST reste responsable de la bonne valorisation des instruments financiers.

La SICAV est valorisée en cours de clôture.

La SICAV s'est conformée aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Pour la détermination des valeurs liquidatives, le portefeuille est évalué selon les règles suivantes :

Les obligations : les obligations convertibles et classiques sont valorisées sur la base de moyennes de prix contribués.

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés sont évalués titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN. Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché, sauf ceux qui sont couverts par des swaps.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres pris ou mis en pension sont valorisés selon les conditions du contrat d'origine.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont évaluées au dernier cours de compensation connu. Les options sont évaluées selon la même méthode que leur valeur support : dernier cours pour les valeurs françaises, cours de leur marché d'origine convertis en euro pour les valeurs étrangères non cotées sur un marché français. Les opérations d'échange de taux sont valorisées au prix de marché.

#### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

#### **Méthode de comptabilisation**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon couru.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

#### **Devise de comptabilité**

La devise de valorisation de l'OPCVM est l'Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation intégrale des revenus..

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>20 116 642,57</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	22 174 580,12	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-26 485 099,66	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 096 131,79	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 703 457,40	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	319 713,55	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>16 518 510,97</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PARTS CAPITALISABLE

FR0000289886	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	16 546	22 174 580,12
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-19 762	-26 485 099,66
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-3 216</b>	<b>-4 310 519,54</b>

### PARTS CAPITALISABLE

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative <i>EUR</i>
FR0000289886	PARTS CAPITALISABLE	Capitalisable	EUR	16 518 510,97	12 036	1 372,42

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	-	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Allemagne	293,12	293,12	-	-	293,12	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>293,12</b>	<b>293,12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>293,12</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	15 541,22	15 541,22	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	702,08	-	-	-	702,08
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>15 541,22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>702,08</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	3 352,09	4 347,17	5 628,49	2 213,47	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	702,08	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 054,17</b>	<b>4 347,17</b>	<b>5 628,49</b>	<b>2 213,47</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Devise 01</b> +/-	<b>Devise 02</b> +/-	<b>Devise 03</b> +/-	<b>Devise 04</b> +/-	<b>Autres devises</b> +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	293,12
Obligations et valeurs assimilées	9 008,81	-	6 532,42
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>9 008,81</b>	<b>-</b>	<b>6 825,54</b>

Pour classer les titres exposés directement aux marchés de crédit <sup>(1)</sup> dans les catégories :

- Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »,
- Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »,
- Titres non notés ou « NON NOTES »,

Nous nous alimentons des principales notations financières.

Pour chaque instrument de taux, nous déterminons la notation selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est la seconde sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, nous avons recours à la notation de l'émetteur.

Nous pouvons aussi demander à la société de gestion de contribuer, dans ce cas nous indiquerons les règles retenues par cette dernière.

<sup>(1)</sup> Les instruments de taux exposés directement aux marchés de crédit sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	<b>Valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>Valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances		
Collatéral espèces		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>						-

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
<b>Total des créances</b>	-
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-17 744,71
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-172,80
<b>Total des dettes</b>	<b>-17 917,51</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-17 917,51</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

**PARTS CAPITALISABLE**

<b>FR0000289886</b>	<b>30/09/2024</b>
Frais fixes	54 194,65
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
	-	-	-
<b>Total</b>			-

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>1 832 937,34</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 832 937,34</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 832 937,34</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### PARTS CAPITALISABLE

FR0000289886	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 832 937,34	-
<b>Total</b>	<b>1 832 937,34</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-1 473 231,89</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>-1 473 231,89</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-1 473 231,89</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### PARTS CAPITALISABLE

FR0000289886	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-1 473 231,89	-
<b>Total</b>	<b>-1 473 231,89</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Obligations</b>			<b>15 834 349,44</b>	<b>95,86</b>
<b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé</b>			<b>293 124,49</b>	<b>1,78</b>
Services de livraison			293 124,49	1,78
DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	EUR	300 000	293 124,49	1,78
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>15 541 224,95</b>	<b>94,08</b>
Audiovisuel et divertissements			485 223,01	2,94
ITV PLC 1.375% 26/09/2026	EUR	500 000	485 223,01	2,94
Banques			1 201 347,08	7,27
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	EUR	300 000	296 020,73	1,79
CARREFOUR BANQUE 0.107% 14/06/2025	EUR	400 000	391 116,99	2,37
RCI BANQUE SA 4.125% 01/12/2025	EUR	300 000	311 942,31	1,89
SOCIETE GENERALE 2.625% 27/02/2025	EUR	200 000	202 267,05	1,22
Chimie de base			502 215,90	3,04
ARKEMA 1.5% 20/01/2025	EUR	500 000	502 215,90	3,04
Chimie de spécialité			503 546,85	3,05
IMCD NV 2.50% 26/03/2025	EUR	500 000	503 546,85	3,05
Composants électriques			508 065,68	3,08
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06/04/2025	EUR	500 000	508 065,68	3,08
Défense			298 972,33	1,81
THALES SA 0.75% 23/01/2025	EUR	300 000	298 972,33	1,81
Détaillants et grossistes Alimentation			495 281,92	3,00
CARREFOUR 1.25% 03/06/2025	EUR	500 000	495 281,92	3,00
Distribution de gaz			492 794,32	2,98
SNAM SPA 1.25% 28/08/2025	EUR	500 000	492 794,32	2,98
Électricité alternative			505 025,90	3,06
VERBUND AG 1.5% 20/11/2024	EUR	500 000	505 025,90	3,06
Électricité conventionnelle			876 412,15	5,30
ACEA SPA 0% 28/09/2025	EUR	400 000	388 484,00	2,35
TERNA SPA 0.125% 25/07/2025	EUR	500 000	487 928,15	2,95
Expert en finance			2 454 588,61	14,86
BMW FINANCE NV 3.625% 21/10/2024	EUR	600 000	620 578,90	3,76
EURONEXT NV 1% 18/04/2025	EUR	300 000	297 562,60	1,80
GAS NATURAL FENOSA FINAN 0.875% 15/05/2025	EUR	300 000	296 980,85	1,80
IBERDROLA FINANZAS SAU 1% 07/03/2025	EUR	500 000	497 803,01	3,01
WENDEL SA 1.375% 26/04/2026	EUR	500 000	492 229,86	2,98
WPP FINANACE 2016 1.375% 20/03/2025	EUR	250 000	249 433,39	1,51

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Gestion financière			313 790,66	1,90
EDENRED 3.625% 13/12/2026	EUR	300 000	313 790,66	1,90
Pharmacie			301 285,77	1,82
MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875% 28/02/2025	EUR	300 000	301 285,77	1,82
Pneus			490 897,60	2,97
CIE GENERALE DES ESTABLI 0.875% 03/09/2025	EUR	500 000	490 897,60	2,97
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			704 368,16	4,26
KLEPIERRE 1.75% 06/11/2024	EUR	400 000	405 770,60	2,45
UNIBAIL RODAMCO SE 0.875% 21/02/2025	EUR	300 000	298 597,56	1,81
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			1 304 876,93	7,90
BENI STABILI SPA 1.625% 17/10/2024	EUR	500 000	507 052,01	3,07
GECINA 3.0 01/06/2026	EUR	300 000	302 120,88	1,83
SOCIETE FONCIERE LYONNAI 1.5% 29/05/2025	EUR	500 000	495 704,04	3,00
Semi conducteurs			496 721,72	3,01
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17/02/2025	EUR	500 000	496 721,72	3,01
Services informatiques			1 292 863,20	7,83
CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	EUR	500 000	491 539,73	2,98
CAPGEMINI SE 1% 18/10/2024	EUR	300 000	302 439,85	1,83
IBM CORP 0.875% 31/01/2025	EUR	500 000	498 883,62	3,02
Services multiples aux collectivités			603 240,64	3,65
IREN SPA 0.875% 04/11/2024	EUR	600 000	603 240,64	3,65
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			497 442,12	3,01
ENI SPA 1.00% 14/03/2025	EUR	500 000	497 442,12	3,01
Télécommunications filaires			1 212 264,40	7,34
TELENOR 2.625% 06/12/2024	EUR	400 000	407 983,25	2,47
VERIZON COMMUNIC 3.25% 17/02/26	EUR	300 000	308 161,77	1,87
VODAFONE GROUP P.L.C. 1.875% 11/09/2025 EMTN	EUR	500 000	496 119,38	3,00
<b>Total</b>			<b>15 834 349,44</b>	<b>95,86</b>

**INVENTAIRES DES IFT** *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

## Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total				-
<b>Options</b>				
Sous total				-
<b>Swaps</b>				
Sous total				-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total				-
<b>Total</b>				-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>15 834 349,44</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>702 079,04</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-17 917,51</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>16 518 510,97</b>

## INFORMATIONS SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: **EQUI-TRESORERIE PLUS**  
Identifiant d'entité juridique (code LEI) : **969500UQ1CB2HVIJRH45**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu les sociétés dont les risques extra-financiers étaient plus modérés que ceux des sociétés dans lesquelles il pouvait investir, en se référant aux caractéristiques E, S et G fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI ESG.

Les données E concernant l'environnement ont tenu compte du changement climatique, du capital naturel, du traitement de la pollution et des déchets, et de la prise en compte des opportunités environnementales par les sociétés.

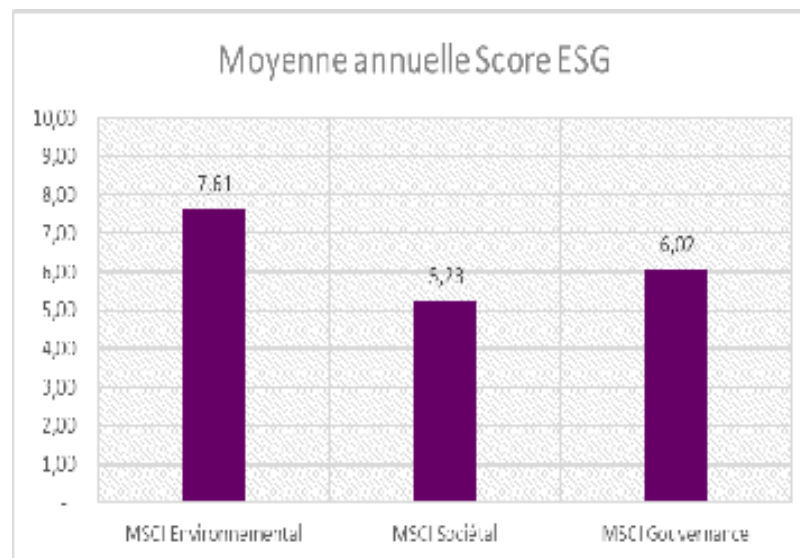
Les données S concernant le social/sociétal ont tenu compte du capital humain, de la gestion de qualité des produits et services fournis, des relations avec les parties prenantes, et de la prise en compte des opportunités sociales par les sociétés.

Les données G concernant la gouvernance ont tenu compte de la composition des conseils d'administration, de la politique de rémunération, de l'actionnariat, de la comptabilité, de l'éthique des affaires et de la transparence fiscale.

Dans le jugement, les risques extra-financiers qui sont estimés être les plus menaçants sont surpondérés par rapport à ceux qui le sont moins, pour éviter un effet de moyenne qui ferait disparaître les risques importants.

#### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Durant la période sous revue, à savoir du 29 septembre 2023 au 30 septembre 2024, la performance moyenne des indicateurs des trois piliers E-S-G a été la suivante :



Source : 'EQUIGEST-MSCI ESG

La méthodologie de notation de chacun des piliers est accessible sur le site de MSCI ESG.

Le taux de couverture du Fonds au 30 septembre 2024 de ses objectifs de développement durable (chiffre d'affaires relevant des objectifs de développement durable des Nations Unies) est estimé, selon la source MSCI ESG, à **19,3% du chiffre d'affaires**, comme indiqué ci-après :

Estimation MSCI ESG du chiffres d'affaires lié aux objectifs de dév. durable des Nations Unies	
Objectifs	% CA du Portefeuille
Environnementaux (titres détenus en direct)	18,2%
Sociétaux (titres détenus en direct)	1,1%
Environnementaux et sociétaux (fonds)	0,0%
<b>Total (Environnementaux + Sociétaux + Fonds)</b>	<b>19,3%</b>

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette annexe au 30/09/2024 contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la deuxième à être publiée, après celle au 29/09/2023.

Depuis un an, seul le score gouvernance s'est amélioré, légèrement, le score sociétal régressant sensiblement tandis que le score environnemental régressait légèrement :

- La moyenne annuelle du score MSCI Environnemental est passée de 7,71 à 7,61.
- La moyenne annuelle du score MSCI Sociétal est passée de 5,66 à 5,23.
- La moyenne annuelle du score MSCI Gouvernance est passée de 5,95 à 6,02.

**Le taux de couverture par le Fonds de ses objectifs de développement durable (chiffre d'affaires relevant des objectifs de développement durable des Nations Unies) s'est sensiblement amélioré, selon la source MSCI ESG, puisqu'il est passé de 10,0% à 19,3% du chiffre d'affaires entre le 29 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.**

### ● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Non applicable

### ● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

*Le fonds n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables.*

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en compte l'ensemble des facteurs E, S et G.

Toutefois, nous ne disposons pas encore des cadres analytiques et des données nécessaires permettant de définir des objectifs pour chaque Principale Incidence Négative. Par conséquent, le fonds ne fait pas de synthèse de ces incidences.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**29 septembre 2023**  
**– 30 septembre**  
**2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OFIC	Funds	17,26%	France
PALATINE	Funds	7,30%	France
ACEA S.P.A.	Utilities	2,59%	Italie
SWISS Life	Funds	2,42%	France
EDENRED	Consumer, Non-cyclical	2,07%	France
BRITISCH TELECOM Public Ltd	Communications	1,79%	Royaume-Uni
Bayerische Motoren Werke AG	Consumer, Cyclical	1,77%	Allemagne
BNP	Financial	1,75%	France
IREN SPA	Utilities	1,72%	Italie
RCI BANQUE.	Consumer, Cyclical	1,64%	France
AUTOSTRADA PER L'ITALIA SPA	Consumer, Non-cyclical	1,49%	Italie
Vattenfall AB	Utilities	1,48%	Suède
VALEO	Consumer, Cyclical	1,48%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrial	1,47%	France
LEGRAND	Industrial	1,47%	France
MORGAN STANLEY	Financial	1,47%	Etats-Unis
The Toronto-Dominion Bank	Financial	1,47%	Canada
SIGNIFY N.V.	Industrial	1,46%	Pays-Bas

**Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité ?**

Au 30 septembre 2024, le Fonds Equi-Trésorerie Plus détenait 94,1% de son actif net, contre 87,7% au 29.09.2023, dans des investissements visant à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le fonds comportait également à la même date une poche #2 Autres pour 5,9% de l’actif net, contre 12,3% au 29.09.2023, constituée de :

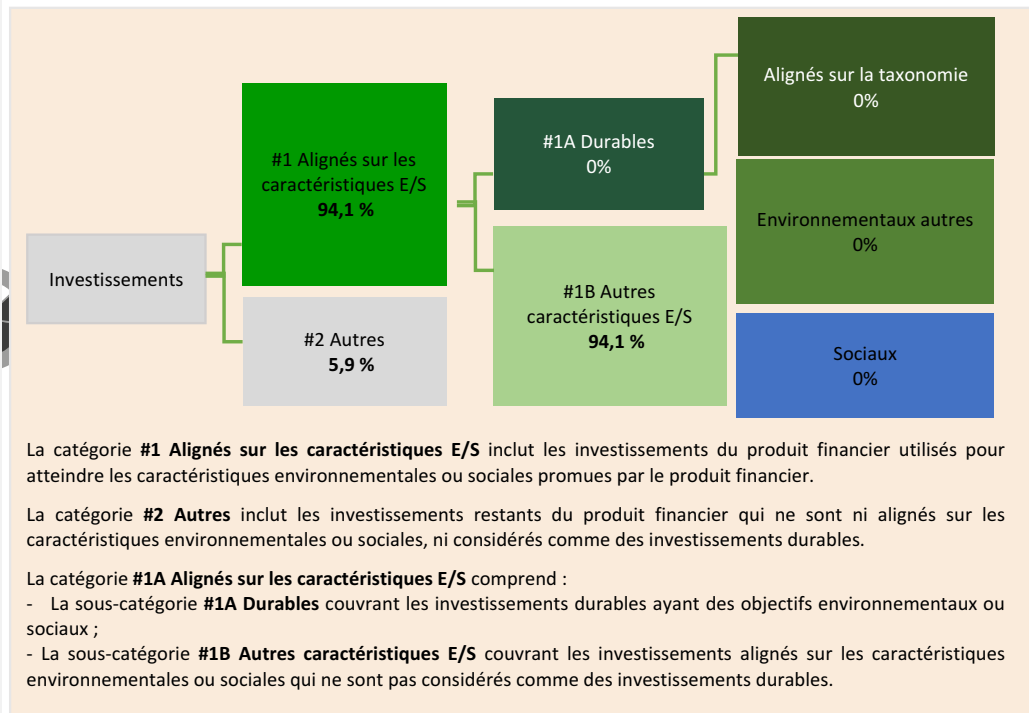
- 4,1 % de placements de trésorerie (et potentiellement de dérivés) ;
- 1,8 % d’une ligne de titres non notés ESG (Naturgy Energy Group SA).

Pour être conforme à la taxonomie de l’UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l’électricité d’origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d’ici à la fin 2035. En ce qui concerne l’**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d’autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d’un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n’existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d’émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était l’allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2024, la répartition sectorielle des investissements du Fonds était la suivante :

SECTEURS	POIDS
FUNDS (Fonds)	26,99%
FINANCIAL (Financier)	21,45%
UTILITIES	13,86%
CONSUMER, CYCLICAL (Consommation discrétionnaire)	9,53%

INDUSTRIAL (Industrie)	7,61%
COMMUNICATIONS (Communication – médias)	7,44%
CONSUMER, NON-CYCLICAL (Consommation de base)	5,88%
TECHNOLOGY	4,32%

Source : Equigest - Bloomberg



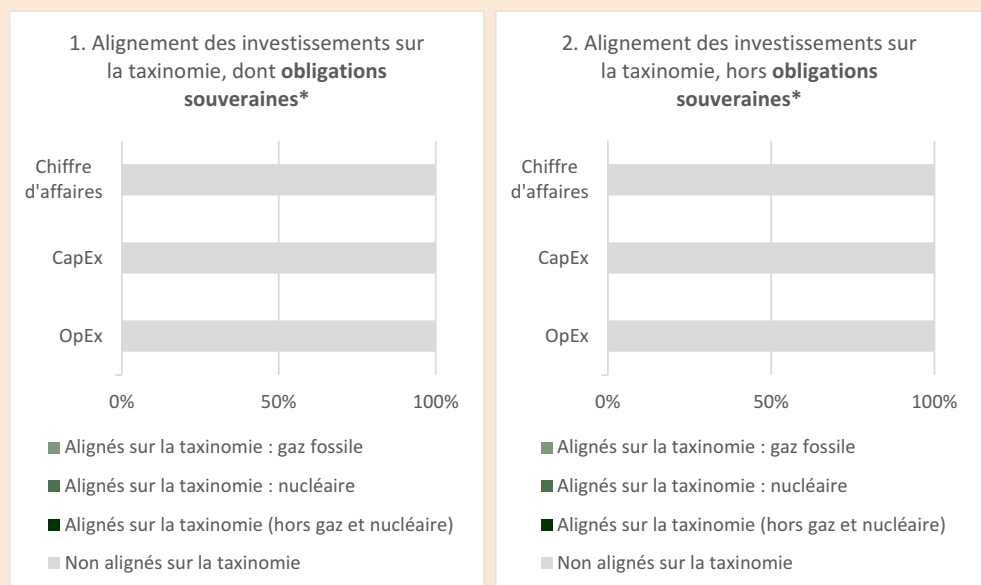
### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce fonds qui n'a pas d'engagement en termes d'investissement durable ne cherche pas d'alignement sur la Taxinomie. Equigest estime préférable, par mesure de prudence et par manque de données, d'indiquer que le pourcentage d'investissement du fonds dans des activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxinomie représente **0%** de l'actif net du Fonds, à la date de la présente annexe.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup> ?

Oui :  
 Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Le compartiment ne s'engage actuellement pas à respecter un minimum d'activités conformes à la taxinomie européenne.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

Equigest estime préférable, par mesure de prudence et par manque de données, d'indiquer que le pourcentage d'investissement du fonds dans des activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxinomie représente 0% de l'actif net du Fonds, à la date de la présente annexe.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable

Le fonds n'a pas pour objet de sélectionner des investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

Le fonds n'a pas pour objet de sélectionner des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les investissements inclus dans « autres » sont des investissements liés à la stratégie du portefeuille (notamment les liquidités, les instruments tels les ETF, les OPC monétaires et, le cas échéant, les instruments dérivés), mais ne pouvant participer à l'atteinte des caractéristiques sociales et environnementales promues par le produit financier pour des raisons qui peuvent être liées à l'absence de données.

Ces investissements, réalisés dans des situations spécifiques, comprennent donc :

- des titres non ESG (1,8%);
- des liquidités et des placements de trésorerie (4,1%), ou des produits dérivés utilisés ponctuellement pour couvrir ou s'exposer aux risques de marché.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

#### 1/ La mise en place d'une politique d'exclusion

L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion (investissements directs en actions ou en obligations) à partir de seuils prédéfinis des émetteurs liés aux armes, au charbon thermique, au tabac, aux jeux d'argent, aux hydrocarbures non conventionnels.

#### Hydrocarbures non conventionnels :

- première règle d'exclusion : exclusion des émetteurs dont 25% au moins de la production totale d'énergie fossile est issue d'hydrocarbures non conventionnels ;
- deuxième règle d'exclusion : exclusion des émetteurs dont le revenu provenant de la production en zone arctique est supérieur à 10% ;
- troisième règle d'exclusion : exclusion des émetteurs dont les revenus provenant d'hydrocarbures non conventionnels excède 5%.

#### Autres :

Armes controversées : exclusion sur toute la chaîne de valeurs, dès le 1<sup>er</sup> euro (source MSCI-ESG).

Charbon thermique : exclusion si la part du chiffre d'affaires due à l'extraction et à la vente est supérieure ou égale à 10%, si la part du chiffre d'affaires due à la production d'énergie est supérieure ou égale à 10% (sources MSCI-ESG ou Urgewald), et au premier euro de chiffre d'affaires en cas de développement d'un nouveau projet.

Tabac : exclusion d'un émetteur si la part de son chiffre d'affaires découlant de la production/vente de tabac est supérieure ou égale à 33% (source MSCI-ESG).

Jeux d'argent : exclusion d'un émetteur si la part de son chiffre d'affaires découlant de la production de jeux d'argent est supérieure ou égale à 33% (source MSCI-ESG).

#### 2/ La mise en œuvre d'une notation extra-financière (notation ESG) des émetteurs.

Chaque émetteur s'est vu attribuer un score, moyenne pondérée des scores des thèmes environnement / social / gouvernance de MSCI ESG, corrigée pour équilibrer les notations sur l'ensemble des secteurs.

De ce score est déduit une **notation qui varie de CCC à AAA.**

Les entités d'un groupe de sociétés qui n'ont pas de notation propre reçoivent la notation de la principale structure opérationnelle de leur groupe si elle en a une, les décisions de cette dernière étant supposées directrices en matière d'ESG.

Le gérant ne pourra pas investir dans les titres d'émetteurs classés dans les 20% les moins bien notés de l'univers de son fonds, ou pour les fonds dont l'univers n'est pas précisé dans les titres notés B ou CCC.

En cas de dégradation et passage d'un émetteur dans une notation non investissable, et en fonction de la liquidité du marché concerné, le gérant devra vendre les titres détenus dans un délai de 1 à 6 mois. Les portefeuilles peuvent détenir jusqu'à 30% de leur actif en émetteurs non notés par MSCI ESG.

3/ le monitoring des controverses avec un reporting mensuel indiquant le score par type de controverse (« green » - « yellow » - « orange » - « red »).

En cas de controverse forte, l'émetteur flaggé en rouge doit sortir du portefeuille s'il y est présent, et/ou être exclu par principe de toute décision ultérieure d'investissement.

La politique d'investissement exclut également les sociétés ne respectant pas le règlement du Pacte Mondial de l'ONU. Le seuil d'exclusion est la survenance de l'information « fail », selon l'estimation MSCI ESG de l'alignement sur les principes du Pacte Mondial (UNGC\_Compliance).

Chiffres de référence au 30.09.2024 :

Lignes suivies			Lignes notées ESG		
En nombre	38		En nombre	37	
En % de l'actif total	95,3%		En % de l'actif total	94,1%	
Groupes émetteurs les mieux notés			Groupes émetteurs les moins bien notés		
Emetteur	Rtg	% d'actif	% d'actif	Rtg	Emetteur
SCHNEIDER ELECTRIC SE	AAA	3,08%	3,03%	BBB	IRIS SA
COVIVO SA	AAA	3,07%	1,89%	BBB	RENAULT SA
VERBUND AG	AAA	3,06%	3,81%	BBB	THALES SA
IBERDROLA SA	AAA	3,01%	4,81%	A	CAPGEMINI SE
INFINEON TECHNOLOGIES AG	AAA	3,01%	3,05%	A	INCO NV
Score Controverses [ 0 : risque max / 10 : aucun risque ]			Principaux groupes émetteurs non notés		
Score par type de controverse	% Actif	Contrib	% d'actif	Emetteur	
Green	49,7%	4,8	1,90%	NATURGY ENERGY GROUP SA	
Yellow	33,2%	0,7			
Orange	21,1%	0,2			
Red	0,0%	0,0			
Score sur portefeuille	94,3%	5,7			

Le score global MSCI ESG se situe à 7,8 au 30 septembre 2024, contre 7,5 au 29 septembre 2023.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné comme référence pour déterminer si ce produit est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*  
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*  
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*  
Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

**COMPTES ANNUELS AU 29/09/2023**



# comptes annuels

**BILAN**actif

29.09.2023

30.09.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>19 721 567,98</b>	<b>18 652 424,82</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 458 797,37	18 652 424,82
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	262 770,61	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>414 529,69</b>	<b>2 287 507,94</b>
Liquidités	414 529,69	2 287 507,94
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>20 136 097,67</b>	<b>20 939 932,76</b>

# BILAN passif

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	19 991 202,13	20 210 225,04
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-587 830,39	-289 311,98
• Résultat de l'exercice	713 270,83	304 136,51
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>20 116 642,57</b>	<b>20 225 049,57</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>19 455,10</b>	<b>714 883,19</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 455,10	714 883,19
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>20 136 097,67</b>	<b>20 939 932,76</b>

# HORS-bilan

29.09.2023

30.09.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 918,59	0,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	783 901,57	314 938,15
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>791 820,16</b>	<b>314 938,16</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-322,64	-4 542,93
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-322,64</b>	<b>-4 542,93</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>791 497,52</b>	<b>310 395,23</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-59 762,23	-41 545,82
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>731 735,29</b>	<b>268 849,41</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-18 464,46	35 287,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>713 270,83</b>	<b>304 136,51</b>



bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document

d'Informations clés.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,30% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement Société de gestion : Dépositaire <sup>(1)</sup> :	Prélèvement sur chaque transaction	Néant De 0 à 100 € TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant.

(\*) La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV lors du calcul de chaque valeur liquidative.

(1) Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et

est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

#### Devise de comptabilité

La devise de valorisation de l'OPCVM est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation intégrale des revenus.


**2 évolutionactif net**

Devise	29.09.2023	30.09.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>20 225 049,57</b>	<b>15 990 975,19</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	7 707 130,45	13 442 552,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 412 581,66	-8 629 208,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 156,14	312,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-628 899,92	-263 992,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	5,99
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-515,80	-437,34
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	471 568,50	-584 008,45
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-332 856,37	-804 424,87
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-804 424,87	-220 416,42
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	731 735,29	268 849,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>20 116 642,57</b>	<b>20 225 049,57</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	1 050 665,00	-
Obligations à taux fixe	18 408 132,37	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 458 797,37	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	414 529,69
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	8 615 051,97	9 380 609,57	1 463 135,83	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	414 529,69	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>19 455,10</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		18 505,34
Somme a payer		716,96
Debiteurs et créditeurs divers		232,80
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	5 914	7 707 130,45	6 461	8 412 581,66
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,30</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.09.2023	30.09.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	713 270,83	304 136,51
<b>Total</b>	<b>713 270,83</b>	<b>304 136,51</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	713 270,83	304 136,51
<b>Total</b>	<b>713 270,83</b>	<b>304 136,51</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.09.2023	30.09.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-587 830,39	-289 311,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-587 830,39</b>	<b>-289 311,98</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-587 830,39	-289 311,98
<b>Total</b>	<b>-587 830,39</b>	<b>-289 311,98</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.09.2023	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
<b>Actif net</b>	<b>20 116 642,57</b>	20 225 049,57	15 990 975,19	13 958 990,37	19 666 979,62
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>15 252</b>	15 799	12 110,559	10 627,599	14 896,35
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 318,95</b>	1 280,14	1 320,41	1 313,46	1 320,25
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>8,22</b>	0,93	3,39	-3,35	0,35

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 9 septembre 1999

# 4 inventaire au 29.09.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0013233384	ACCOR 2.5% 25/01/2024	PROPRE	300 000,00	303 120,53	EUR	1,51
FR0011266527	ADP 3.125% 11/06/24	PROPRE	300 000,00	301 039,08	EUR	1,50
XS1529854793	AEGON NV 1% 8/12/2023	PROPRE	400 000,00	401 048,71	EUR	1,99
FR0013266525	ALTAREA 2.25% 05/07/2024	PROPRE	300 000,00	294 948,84	EUR	1,47
XS0997775837	BFCM 3% 28/11/2023	PROPRE	500 000,00	511 813,63	EUR	2,54
FR0013327962	CAPGEMINI SE 1% 18/10/2024	PROPRE	300 000,00	293 414,71	EUR	1,46
XS1468525057	CELLNEX TELECOM SAU 2.375% 16/01/2024	PROPRE	300 000,00	303 314,34	EUR	1,51
XS2056572154	CK HUTCHISON GROUP 0.375% 17/10/2023	PROPRE	500 000,00	501 118,08	EUR	2,49
XS2264980363	CNH INDUSTRIAL FIN EUR S 0.0% 01/04/2024	PROPRE	300 000,00	294 000,00	EUR	1,46
XS0989155089	COCA COLA 2.625% 06/11/23	PROPRE	500 000,00	511 202,40	EUR	2,54
XS1415535340	COCA-COLA EUROPEAN PARTN 1.125% 26/05/2024	PROPRE	400 000,00	394 006,36	EUR	1,96
FR0013264066	COMPAGNIE PLASTIC-OMNIUM 1.25% 26/06/2024	PROPRE	200 000,00	196 018,23	EUR	0,97
FR0011559145	CREDIT AGRICOLE SA 3.39% 18/10/2023	PROPRE	400 000,00	402 801,28	EUR	2,00
XS2169281131	CRH FINLAND SERVICES OYJ 0.875% 05/11/2023	PROPRE	500 000,00	502 564,45	EUR	2,50
DE000A2R9ZT1	DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 06/11/2023	PROPRE	300 000,00	299 636,14	EUR	1,49
XS0982019126	E ON INTERNATIONAL FINANCE BV 3% 17/01/2024	PROPRE	500 000,00	509 028,84	EUR	2,53
XS1505884723	EASYJET PLC 1.125% 18/10/2023	PROPRE	200 000,00	201 939,53	EUR	1,00
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	10 000,00	318 350,00	EUR	1,58
FR0013516051	ESSILORLUXOTTICA 0.25% 05/01/2024	PROPRE	500 000,00	496 213,08	EUR	2,47
XS1651444140	EUROFINS SCIENTIFIC SE 2.125% 25/07/2024	PROPRE	300 000,00	296 083,26	EUR	1,47
XS2258558464	FCA BANK SPA IRELAND 0.125% 16/11/2023	PROPRE	600 000,00	597 845,59	EUR	2,97
XS1388625425	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.750% 29/03/2024	PROPRE	500 000,00	508 746,15	EUR	2,53
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	500 000,00	492 415,00	EUR	2,45
XS1041934800	GAS NATURAL FENOSA FINANCE 2.875% 11/03/2024	PROPRE	500 000,00	505 105,85	EUR	2,51
FR0014001YE4	ILIAD 0.75% 11/02/2024	PROPRE	300 000,00	296 657,47	EUR	1,47

## SICAV EQUI-TRESORERIE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2015314037	INTESA SANPAOLO SPA 2.625% 20/06/2024	PROPRE	300 000,00	298 764,22	EUR	1,49
XS1525536840	ITV PLC 2% 01/12/2023	PROPRE	500 000,00	506 658,56	EUR	2,52
FR0012283653	KLEPIERRE 1.75% 06/11/2024	PROPRE	400 000,00	396 071,95	EUR	1,97
FR0013286846	LEGRAND SA 0.5% 09/10/2023	PROPRE	500 000,00	502 263,90	EUR	2,50
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	5 000,00	239 900,00	EUR	1,19
XS2023643146	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.005% 15/12/2023	PROPRE	500 000,00	496 120,00	EUR	2,47
XS1917590876	OMV AG 0.75% 04/12/2023	PROPRE	500 000,00	500 273,01	EUR	2,49
FR0013456423	PERNOD RICARD SA 0% 24/10/2023	PROPRE	600 000,00	598 626,00	EUR	2,98
FR0013217346	PUBLICIS GROUPE SA 0.5% 03/11/2023	PROPRE	500 000,00	500 752,67	EUR	2,49
FR0013329315	RENAULT SA 1% 18/04/2024	PROPRE	200 000,00	196 940,03	EUR	0,98
DE000A2YB7A7	SCHAEFFLER AG 1.875% 26/03/2024	PROPRE	300 000,00	299 425,45	EUR	1,49
FR0013044278	SOCIETE DES AUTOROUTES 1.5% 15/01/2024	PROPRE	500 000,00	501 638,01	EUR	2,49
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	600 000,00	598 378,03	EUR	2,97
XS1195574881	SOCIETE GENERALE 2.625% 27/02/2025	PROPRE	200 000,00	197 535,62	EUR	0,98
XS1057783174	SYDNEY AIRPORT FINANCE 2.75% 23/04/2024	PROPRE	500 000,00	502 208,63	EUR	2,50
FR0011574540	TECHNIPFMC PLC 3.15% 16/10/2023	PROPRE	200 000,00	205 897,62	EUR	1,02
XS1946004451	TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05/02/2024	PROPRE	500 000,00	498 544,52	EUR	2,48
FR0013248465	TELEPERFORMANCE 1.5% 03/04/2024	PROPRE	500 000,00	495 170,00	EUR	2,46
FR0013311347	THALES SA 0.75% 23/01/2025	PROPRE	300 000,00	288 698,59	EUR	1,44
XS1523192588	UNIBAIL RODAMCO SE 0.875% 21/02/2025	PROPRE	300 000,00	287 414,96	EUR	1,43
XS1038708522	UNIBAIL RODAMCO SE 2.5% 26/02/2024	PROPRE	300 000,00	302 466,00	EUR	1,50
DE000A18V146	VONOVIA FINANCE BV 2.25% 15/12/2023	PROPRE	300 000,00	304 158,00	EUR	1,51
AT0000A20F93	WIENERBERGER AG 2% 05/02/2024	PROPRE	500 000,00	496 377,65	EUR	2,47
XS0995643003	WPP FINANCE 2013 3% 20/11/23	PROPRE	500 000,00	512 082,40	EUR	2,55
<b>Total Obligation</b>				<b>19 458 797,37</b>		<b>96,73</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010611335	PALATINE MONETAIRE COURT TERME FCP	PROPRE	8,00	262 770,61	EUR	1,31
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>262 770,61</b>		<b>1,31</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>19 721 567,98</b>		<b>98,04</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<i>AUTRES</i>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-232,80	-232,80	EUR	-0,00
<i>Total AUTRES</i>				<b>-232,80</b>		<b>-0,00</b>
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	414 529,69	414 529,69	EUR	2,06
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				<b>414 529,69</b>		<b>2,06</b>
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-18 505,34	-18 505,34	EUR	-0,09
	PRN-1COMGESTADM	PROPRE	-716,96	-716,96	EUR	-0,00
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				<b>-19 222,30</b>		<b>-0,10</b>
<i>Total Liquidites</i>				<b>395 074,59</b>		<b>1,96</b>
<b>Total SICAV EQUI-TRESORERIE PLUS</b>				<b>20 116 642,57</b>		<b>100,00</b>

